

Département des Alpes-Maritimes

**Commune de Beausoleil**

## **Enquête publique**

Portant sur la Déclaration de Projet n°2, quartier Grima,  
emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de  
la commune de Beausoleil

Dossier E 20000016

# **Conclusions motivées sur l'intérêt public du projet**

Etant donné :

- L'absence de données sur le Programme Local Habitat 3, ses objectifs, son évolution, et la position du projet dans ce contexte ;
- Les données sociologiques datant de 1999, donc inexploitable du document;
- L'absence d'étude de compatibilité du projet avec les documents-cadres de l'aménagement du territoire communal ;
- Que les logements sociaux ne représentent que 50 % de la surface construite, dans des bâtiments ne respectant pas la réglementation thermique, et dans un lieu peu propice à recevoir de l'habitation vu le manque d'ensoleillement et les risques de chutes de blocs provenant des falaises entourant ces bâtiments ;
- Que la population a fait largement état de l'intérêt public à conserver la forêt en cette période de lutte contre le changement climatique, ce qui est incontestable ;
- Que la préservation des espèces protégées est d'intérêt public ;
- Que ce lieu est le seul espace vert accessible à l'ouest du territoire communal ;

Aucun élément ne permet de conclure à une utilité publique de ce projet dans le dossier.

En conséquence, je donne **un avis défavorable** à cette déclaration d'intérêt public ;

Fait à Gattières, le 2 mars 2021



Alice Barbier, commissaire-enquêteur.

